Plan d’accessibilité de l’Administration portuaire de St. John’s 2024-2027

RAPPORT D’ÉTAPE

1er juin 2026

Table des matières

Généralités 3
- Message de l'Administration portuaire de St. John's 3
- Dispositions de la réglementation de l'OTC en matière d'accessibilité 4
- Comment fournir des commentaires 4

Renseignements sur les commentaires 4

Consultations 5

Zones visées par le plan d'action en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* 6
- 1. Emplois 6
- 2. Environnement bâti 8
- 3. Technologies de l'information et des communications 9
- 4. Communications, autres que les technologies de l'information et de la communication 11
- 5. Approvisionnement en biens et services et installations 11
- 6. Conception et prestation des programmes et services 12
- 7. Transports 12

Conclusion 13

Généralités

Message de l'Administration portuaire de St. John's

L'Administration portuaire de St. John's (APSJ) est un organisme fédéral responsable de l'administration des terrains situés dans le port de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Elle est financièrement autonome et mène ses activités en tant qu'entreprise commerciale. Elle réinvestit tous ses gains dans l'infrastructure et les activités portuaires. Le Port est un centre qui propose divers services liés au trafic conteneurisé, à l'approvisionnement en énergie extracôtière et la prestation des services connexes, à l'entretien et aux réparations maritimes, à la pêche et aux navires de croisière, tout en offrant un accès à une vaste gamme d'entreprises.

L'APSJ s'engage à favoriser l'inclusion et l'accessibilité dans tous les aspects de ses activités en ce qui concerne les personnes handicapées, y compris ses employés, ses partenaires et tous les membres de la communauté portuaire, conformément à sa **Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion** :

L'Administration portuaire de St. John's (APSJ) s'engage à favoriser un lieu de travail et un leadership qui reflètent la diversité des communautés qu'elle sert. L'adoption de l'équité, de la diversité et de l'inclusion renforce sa prise de décision, son innovation et ses liens avec la collectivité.

Nous encourageons vivement les candidatures des personnes appartenant à des groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les communautés racialisées, les personnes handicapées, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les femmes et les personnes bilingues. Régie par toutes les lois provinciales et fédérales en vigueur, en particulier la Loi canadienne sur les droits de la personne*, la* Loi sur l'équité en matière d'emploi *et la* Loi canadienne sur l'accessibilité*, l'APSJ est résolue à éliminer les obstacles, à créer des espaces accessibles et à constituer une main-d'œuvre qui reflète la force et la diversité de notre province et de notre nation.*

L'APSJ a préparé le présent rapport d'étape conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et au *Règlement canadien sur l'accessibilité* dans le cadre de son engagement et de son obligation de revoir et de mettre à jour régulièrement son plan d'accessibilité. Elle poursuit ses efforts de manière proactive afin de garantir que ses milieux de travail et ses services soient accessibles à tous. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, l'APSJ a participé à un forum sur l'accessibilité organisé par Left Turn Right Turn en novembre 2025, intitulé *Putting the Finishing Touches on Your Next Accessibility Plan* (Apporter la touche finale à votre prochain plan d'accessibilité), dans un effort continu de compréhension des obligations de l'Administration portuaire et de réponse aux exigences. Le présent rapport d'étape détaille les progrès réalisés depuis la mise en œuvre du précédent rapport datant du 1er juin 2025.

Dispositions de la réglementation de l'OTC en matière d'accessibilité

L'APSJ est assujettie au *Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées* de l'Office des transports du Canada (OTC). Ce règlement s'applique aux quais 9 à 11 et au quai 17 de l'APSJ, étant donné qu'il s'agit des seuls endroits où les passagers de croisière en transit peuvent traverser les installations portuaires.

L'APSJ examine régulièrement les règlements pour s'assurer qu'ils sont respectés, plus particulièrement en ce qui concerne l'article 170(1) du *Règlement sur la formation du personnel en matière d'aide aux personnes ayant une déficience* de l'OTC.

Comment fournir des commentaires

L'APSJ apprécie et valorise vos commentaires au sujet du rapport d'étape. Il est possible de les transmettre de manière anonyme. Pour transmettre des commentaires ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec nous aux coordonnées ci-dessous:

Georgina Jackman, adjointe exécutive
Adresse électronique : accessibility@sjpa-apsj.com
Téléphone : 709-738-4782 ou 1-888-277-0319
Adresse physique : 1, rue Water, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Adresse postale : C. P. 6178, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X8

D'autres formats du plan d'accessibilité 2024-2027, du rapport d'étape 2025 et du rapport d'étape 2026 de l'APSJ, ou une description du processus de transmission de commentaires, peuvent être demandés aux coordonnées ci-dessus.

Renseignements sur les commentaires

Depuis la mise en œuvre de son plan d'accessibilité le 1er juin 2024, l'APSJ n'a reçu aucun commentaire public en date du présent rapport d'étape. L'APSJ sollicitera des commentaires auprès de ses employés en 2026-27 pour savoir comment améliorer encore les initiatives établies dans son plan d'accessibilité.

Le retour d'information relatif à ce plan nous est précieux et nous continuerons à l'encourager par le biais de différents formats et d'un interlocuteur attitré. Nous répondrons à tous les commentaires reçus de la manière dont ils nous sont parvenus dans les cinq (5) jours ouvrables, à l'exception des commentaires anonymes.

Consultations

En mai 2026, l'APSJ a participé à un groupe de discussion virtuel réunissant des personnes handicapées afin de recueillir des commentaires sur une ébauche du présent rapport d'étape. Le groupe était composé de 10 personnes de partout au Canada touchées par divers types de handicaps et expériences connexes, notamment d'incapacités sensorielles, cognitives ou physiques, de problèmes de santé chroniques, et de neuroatypie. Cette consultation était animée dans l'esprit de l'obligation prévue par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, et conformément à cette obligation, de consulter les personnes handicapées au moment de l'élaboration de plans d'accessibilité et de rapports d'étape.

Les participants ont examiné l'ébauche du présent rapport avant la séance. Ils nous ont fait part de commentaires détaillés et pertinents au sujet du contenu, de la forme et de l'avancement global. Les principaux thèmes abordés lors de la séance étaient notamment les suivants :

- Les participants ont aimé la mise en page du rapport d'étape, indiquant que le document était clair et facile à suivre.
- Ils ont salué la manière dont nous avons mis en avant des exemples concrets de nos progrès, en particulier dans le domaine prioritaire des technologies de l'information et des communications.
- Ils ont apprécié notre transparence quant aux domaines dans lesquels nous n'avons pas encore atteint nos objectifs.
- Ils ont suggéré que nous continuions à encourager nos parties prenantes à offrir de la rétroaction en matière d'accessibilité.
- Ils ont proposé des domaines dans lesquels nous pourrions éclaircir les descriptions de nos progrès, notamment la manière dont nous présentons nos délais d'action.
- Ils ont défini des domaines dans lesquels nous devrions envisager de concentrer nos efforts au cours de la prochaine année, notamment la planification d'urgence et l'environnement bâti destiné au public.

Nous remercions les membres du groupe de discussion pour leurs contributions.

Zones visées par le plan d'action en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Notre rapport d'étape souligne les progrès réalisés pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées selon les sept piliers suivants :

1. Emplois
2. Environnement bâti
3. Technologies de l'information et des communications
4. Communication, autre que les technologies de l'information et de la communication
5. Conception et prestation des programmes et services
6. Approvisionnement en biens et services et installations
7. Transports

Les mesures définies dans le cadre de ces sept piliers sont guidées par des améliorations propres à chaque pilier, mises en œuvre selon l'échéancier suivant :

Horizon	**Durée**
Court terme	D'ici deux ans
Moyen terme	D'ici cinq ans
Long terme	D'ici dix ans

Emplois

Mesure définie	**Progrès**
Élaborer une déclaration d'équité qui propose des mesures d'adaptation pour les demandeurs d'emploi et les candidats handicapés. Cette déclaration figurera dans toutes les offres d'emploi.	**Réalisé en 2026**. L'APSJ a achevé la déclaration d'équité et de diversité ci-dessous, qui a été intégrée à toutes les offres d'emploi en 2025 et figurera dans toutes les initiatives de recrutement à l'avenir :

	L'Administration portuaire de St. John's (APSJ) s'engage à favoriser un lieu de travail et un leadership qui reflètent la diversité des communautés qu'elle sert. Nous encourageons vivement les candidatures des personnes appartenant à des groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les communautés racialisées, les personnes handicapées, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les femmes et les personnes bilingues. *Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles, à créer des espaces accessibles et à constituer une main-d'œuvre qui reflète la force et la diversité de notre province et de notre nation.* *Si vous avez besoin de mesures d'adaptation ou d'assistance au cours du processus de recrutement, veuillez nous contacter à l'adresse careers@sjpa-apsj.com.* *Nous remercions toutes les personnes qui présentent leur candidature, mais nous ne contacterons que celles choisies pour la prochaine étape de sélection.*
Créer un document d'orientation sur la manière de recevoir et de traiter les demandes de mesures d'adaptation des employés.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Fournir une formation à tous les employés et à la direction sur le handicap et l'accessibilité.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme. (2027)
Examiner la procédure de candidature pour s'assurer qu'elle est acceptée dans des formats accessibles.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.
Examiner les offres d'emploi sous l'angle de l'accessibilité et mettre à jour les occasions d'emploi afin d'y inclure des renseignements sur l'accès à des mesures d'adaptation au cours de la procédure d'entrevue.	**Réalisé en 2026.** Cette mesure a été mise en œuvre en parallèle de l'élaboration de la déclaration sur l'équité et la diversité et intégrée à l'unique offre d'emploi publiée par l'APSJ en 2025; elle sera revue et évaluée régulièrement avant chaque nouvelle publication à l'avenir.

Environnement bâti

L'intégralité du bâtiment administratif du Port est accessible à tous. Les propriétés et les processus de travail sont évalués en permanence aux fins de sécurité et d'inclusion de l'ensemble des usagers. Aucune tâche relative aux mesures précises à prendre répertoriées ci-dessous n'a commencé au cours de la période de déclaration 2025-2026; elles demeurent toutefois une priorité pour le Port pour 2026-27.

Mesure définie	**Progrès**
Examiner les procédures et plans d'urgence pour s'assurer qu'ils tiennent compte des besoins des personnes handicapées, tant pour les employés que pour les membres du public.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.
Réaliser un examen des espaces de travail des bureaux de l'Administration portuaire afin de repérer les obstacles à l'accessibilité pour les employés et les visiteurs et élaborer un plan pour supprimer ces obstacles.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à long terme. (2027)

Examiner les zones du port accessibles au public (c'est-à-dire les zones que les passagers de croisière sont susceptibles de traverser) afin de repérer les obstacles pour les personnes handicapées et élaborer un plan pour supprimer ces obstacles dans la mesure du possible.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à long terme.

Technologies de l'information et des communications

Mesure définie	**Progrès**
Réaliser un audit du site Web de l'APSJ destiné au public afin de s'assurer qu'il est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). Cet examen portera sur les textes, les vidéos, les images et les documents hébergés sur le site Web.	**Réalisé en 2025.** En avril 2025, l'APSJ a réalisé un audit de l'accessibilité de son site Web, https://sjpa-apsj.com. Par l'entremise d'un fournisseur tiers, cet audit a permis d'évaluer le degré actuel de conformité aux normes d'accessibilité WCAG 2.1 AA. Il a mis en évidence les problèmes qui ont une incidence sur les utilisateurs ayant des besoins visuels, moteurs, cognitifs et auditifs. En outre, il a émis des recommandations concrètes, classées par ordre de priorité, pour améliorer l'accessibilité.
Nouveau : Mettre en œuvre les recommandations établies dans le rapport d'audit de l'accessibilité sur le site Web de l'APSJ destiné au public afin de s'assurer de l'amélioration de la conformité aux normes WCAG 2.1 AA.	**Réalisé en 2026.** Les recommandations découlant de l'audit ont été mises en œuvre en février 2026 par le fournisseur tiers de l'APSJ. Un certain nombre de changements non visuels, de nature plutôt technique, ont été apportés. Les

	changements visuels effectués ont quant à eux permis d'améliorer le contraste entre les couleurs du texte et des boutons ainsi que des états de passage de la souris, notamment : • passage de tous les liens figurant dans le corps du texte du jaune au bleu foncé (c.-à-d. page des coordonnées); • modification de la mise en évidence et de la couleur du bouton « En savoir plus » au passage de la souris, sur la page « Nouvelles »; • adaptation de la navigation à l'aide du clavier : modification de l'ordre des onglets afin d'ignorer le menu pour appareils mobiles. Ajout du lien « Skip to Content » pour permettre aux utilisateurs naviguant à l'aide du clavier de se rendre au contenu principal rapidement; • ajout d'étiquettes (attributs aria-label) et d'étiquettes de rôle pour les lecteurs d'écrans (c.-à-d. bouton à bascule « Recherche » et Iframes); • activation de Zoom sur les appareils mobiles.

Communication, autre que les technologies de l'information et de la communication

Au cours de la période de déclaration 2025-2026, l'APSJ s'est principalement concentrée sur les technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la mise en conformité de son site Web public avec les WCAG. La mise en œuvre de ces conclusions a été achevée en 2026. L'APSJ continuera d'étendre cette initiative avec une approche plus large de l'objectif ci-dessous visant à garantir que la totalité de l'information publique soit accessible dans un langage clair et simple. Toutefois, aucune tâche précise relative à cette mesure n'a commencé au cours de la période de déclaration 2025-2026.

Mesure définie	**Progrès**
Passer en revue les renseignements du site Web destinés au public (plutôt qu'aux activités commerciales) et s'assurer que ces sections du site Web sont rédigées dans un langage clair et simple.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Approvisionnement en biens et services et installations

Ce domaine demeure une priorité pour le Port. Le gestionnaire, Services techniques, de l'APSJ a été désigné pour poursuivre les objectifs opérationnels décrits ci-dessous au cours de la période de déclaration 2026-27. L'objectif est de garantir que les marchandises acquises et les services offerts soient adaptés aux utilisateurs auxquels ils sont destinés et qu'ils répondent à des besoins individuels et précis, en particulier en ce qui concerne le personnel.

Mesure définie	**Progrès**
L'APSJ approfondira sa compréhension des processus d'approvisionnement accessibles au moyen de la consultation et de l'éducation.	Soucieuse d'approfondir ses connaissances et de mieux comprendre ses obligations en matière de processus d'approvisionnement accessibles, le gestionnaire, Services techniques de l'APSJ a participé le 2 octobre 2025 à un forum sur l'accessibilité des clients, organisé par LTRT et

	intitulé *Accessible Procurement: What You Need to Know Before You Buy* (Approvisionnement accessible : ce qu'il faut savoir avant d'acheter). D'autres initiatives d'éducation et de consultation se poursuivront dans ce domaine (2026-2027).
L'APSJ repérera tout obstacle existant dans le cadre d'approvisionnement actuel.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme. La politique d'approvisionnement de l'APSJ est en cours d'examen à ce sujet (2027).

Conception et prestation des programmes et services

Aucune tâche relative à cette initiative n'a commencé au cours de la période de déclaration 2025-2026. L'APSJ veille en permanence à ce que les personnes reçoivent des services accessibles, et l'initiative décrite ci-dessous permettra de garantir l'élaboration complète de la conception et de la prestation des services dans une optique d'accessibilité.

Mesure définie	**Progrès**
Procéder à un examen de la communication et des services offerts à l'industrie ou aux entreprises afin de repérer les obstacles à l'accessibilité et d'élaborer un plan pour les éliminer.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Transports

Bien que l'APSJ n'offre pas de services de transport directement aux employés ou aux locataires du Port, elle continue de travailler en permanence et au besoin avec les employés pour définir les aménagements appropriés s'ils rencontrent des obstacles en la matière. À l'heure actuelle, le bâtiment administratif du port est accessible par véhicule privé, taxi, le service de transport en commun GoBus Accessible Transit de St. John's et Metrobus (le fournisseur de transport en

commun desservant St. John's, Paradise et Mount Pearl). Le site compte également des places de stationnement accessibles.

Metrobus indique que l'itinéraire desservant notre siège situé au 1, rue Water est accessible aux fauteuils roulants, mais nous reconnaissons que des obstacles peuvent exister en dehors de l'accessibilité physique de l'itinéraire. L'APSJ travaille en permanence avec les employés pour définir les aménagements appropriés s'ils rencontrent des obstacles en matière de transport.

Conclusion

Le rapport d'étape 2026 de l'APSJ fait état de la réalisation de toutes les mesures à court terme prévues dans son plan triennal (2024-2027). Les progrès réalisés dans le domaine de l'*emploi*, notamment grâce à l'élaboration d'une déclaration sur l'équité et la diversité et de directives relatives aux mesures d'adaptation dans tous les processus de recrutement, permettent à l'APSJ de mieux refléter son engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion auprès de tous les demandeurs d'emploi et candidats handicapés. De même, les initiatives menées dans le cadre des *technologies de l'information et des communications* pour améliorer l'accessibilité numérique pour tous permettent aux usagers du port et au grand public d'utiliser la source principale d'information et de mobilisation de l'Administration portuaire de manière simplifiée et plus équitable.
À l'approche d'un nouveau plan triennal en 2027, l'APSJ se concentrera sur la poursuite des initiatives en matière d'emploi, notamment la formation du personnel, la révision de l'*environnement bâti* et l'évaluation des responsabilités dans le cadre de l'*approvisionnement en biens et services et installations*.

L'APSJ encourage toujours les commentaires concernant le présent rapport et son plan d'accessibilité par l'intermédiaire des méthodes définies précédemment, et reconnaît que la rétroaction ne peut qu'aider à créer une représentation plus exhaustive de l'accessibilité dans le port de St. John's et de la manière de mieux tenir compte de l'accessibilité à l'avenir. Elle examinera rapidement tout commentaire reçu et y répondra au plus vite de la manière dont il a été transmis.

À l'instar de notre plan d'accessibilité triennal, le présent rapport d'étape est un document évolutif qui continuera de s'affiner et d'orienter notre équipe vers des résultats tangibles et une amélioration permanente.

Notre prochain rapport sur l'accessibilité sera publié le 1er juin 2027.